

# **L'Arborétum - 12 km**

*Dimanche 26 mai 2019 - 9 h 30*

# **La Petite Lézarde - 6 km**

## **course et marche**

*Dimanche 26 mai 2019 - 9 h 45*

### **- REGLEMENT -**

#### **Article 01 – ORGANISATION**

La Section Athlétisme du Club Omnisports Harfleurais organise avec le concours de la Ville d'Harfleur (76) deux courses pédestres de type course-nature, le dimanche 24 mars 2019. Avec les autorisations de la CODAH (Communauté de l'Agglomération Havraise) et le Département de Seine-Maritime concernés par le passage des deux épreuves.

#### **Article 02 - EPREUVES**

**1 – L'Arborétum**, d'une distance de 12 km, consiste en un aller du Stade Maurice Thorez (Harfleur) à l'entrée du Parc de Rouelles (Le Havre), d'une boucle dans le Parc et son Arborétum, puis le retour au Stade. Le parcours emprunte la Véloroute de la Pointe de Caux, les chemins bitumés et les sentiers du Parc. La course débute et se termine par un tour de piste. Seules 2 rues sont traversées et 300 m du parcours empruntent les voies de (très faible) circulation, à l'aller et au retour. La dénivellation est de 73 m.

**2 – La Petite Lézarde** (course et marche), d'une distance de 6 km consiste en un aller-retour du Stade Maurice Thorez (Harfleur) au Parc de Rouelles (Le Havre) sans la montée sur le plateau de l'Arborétum. Le parcours est plat. Seules 2 rues sont traversées et 300 m du parcours empruntent les voies de (très faible) circulation, à l'aller et au retour. Les marcheurs sont les bienvenus.

#### **Article 03 – HORAIRES et LIEU**

Le départ de L'Arborétum est fixé à 9 h 30 et celui de La Petite Lézarde à 9 h 45. Les départs seront donnés sur la piste du Stade Maurice Thorez à Harfleur (rue Friedrich Engels, face au Collège Pablo Picasso, quartier de Beaulieu). Parking à l'entrée du Stade.

#### **Article 04 – CATEGORIES**

Les 2 épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non-licenciés, aux catégories cadet, junior, espoir, senior et vétérans. Soit 16 ans et plus en 2019. Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée.

#### **Article 05 – INSCRIPTIONS**

Le bulletin d'inscription accompagné de la photocopie de la licence ou du certificat médical doit être adressé en votre meilleur délai à :

Mr Arnaud HAPPEL - 20 rue Carnot - 76700 - Harfleur - Tél. 02.35.45.69.03

Courriel : [aquarnaud@free.fr](mailto:aquarnaud@free.fr)

**Les inscriptions sont également possibles en ligne sur le site [normandiecouseapied.com](http://normandiecouseapied.com) (la prestation est à la charge du participant).**

Les inscriptions pourront également être enregistrées la veille de l'épreuve de 14 h à 18 h et le jour de l'épreuve de 8 h à 9 h au Stade Maurice Thorez.

Les dossards pourront être retirés la veille de l'épreuve de 14 h à 18 h et le jour de l'épreuve au Stade Maurice Thorez.

## **Article 06 – CERTIFICAT MEDICAL**

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une licence FFA Athlé-Compétition, Athlé-Entreprise, Athlé-Running ou d'un Pass'J'aime Courir en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou d'une licence délivrée par une fédération agréée (FSGT ...), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de **moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie.

• **les licences de la FF Course d'Orientation, la FF Pentathlon Moderne ou la FF Triathlon ne sont plus autorisées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018.**

L'organisateur conservera selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

*Règlement complet sur [athle.fr/Fédération/Partie officielle/Textes officiels/Manuel Pratique de l'Organisateur](http://athle.fr/Fédération/Partie_officielle/Textes_officiels/Manuel_Pratique_de_l'Organisateur) 2019.*

## **Article 07 – ASSURANCE**

L'organisation est couverte par une assurance Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties par l'assurance liée à leur licence.

## **Article 08 – SECURITE**

L'assistance médicale est assurée par une équipe de secouristes.

Les deux courses sont ouvertes par un Vététiste. Un autre Vététiste suit le dernier concurrent de chaque course et ferme l'épreuve. Les accompagnateurs en vélo ne sont pas autorisés. La sécurité sur le parcours est assurée par les signaleurs. Toutefois, le parcours empruntant très peu les voies de circulation, les signaleurs ne seront pas présents à chaque changement de direction.

Dans ce cas :

- une croix blanche au sol indique la mauvaise direction
- une flèche blanche au sol indique la bonne direction
- deux rubans de couleur confirment la bonne direction

## **Article 09 – RAVITAILLEMENT**

Un poste de ravitaillement est placé à la mi-course de L'Arborétum (12 km) et un autre à l'arrivée.

Pour La Petite Lézarde (6 km), le ravitaillement est assuré uniquement à l'arrivée.

Il est obligatoire de jeter les déchets dans les poubelles des zones de ravitaillement. Merci.

## **Article 10 – ENVIRONNEMENT**

Il est formellement interdit de courir sur les pelouses du Parc de Rouelles, ni de « couper » les virages, sous peine de mise hors-course du concurrent fautif et d'interdiction à l'organisation d'utiliser le Parc les années suivantes. Respectez la nature avec zéro déchet. Merci.

## **Article 11 – VESTIAIRES**

Les vestiaires et les douches du stade et du gymnase sont réservés aux participants.

## **Article 12 – CLASSEMENTS**

Un contrôle vidéo des courses est effectué sur 2 points du parcours.

Un classement général et par catégories d'âge est effectué pour les 3 épreuves. Les résultats et les photos des épreuves seront disponibles sur les sites internet [normandiecouseapied.com](http://normandiecouseapied.com) et [coharfleur.over-blog.com](http://coharfleur.over-blog.com).

### **Article 13 – DROIT A L'IMAGE**

En s'inscrivant, chaque coureur autorise expressément les organisateurs des épreuves, ainsi que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation sur l'une desdites épreuves. Ceci concerne tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

### **Article 14 – ANNULATION DE LA MANIFESTATION**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas de force majeure, de catastrophes naturelles, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'une ou l'autre des épreuves sans donner lieu à un quelconque remboursement. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

### **Article 15 – RECOMPENSES**

#### **1 – L'Arborétum**

Les 3 premiers concurrents hommes et femmes sont récompensés (coupes, lots).

#### **2 – La Petite Lézarde course**

Les 3 premiers concurrents hommes et femmes sont récompensés (coupes, lots).

#### **2 – La Petite Lézarde marche**

Les 3 premiers concurrents hommes et femmes sont récompensés (coupes, lots).

### **Article 16 – AMBIANCE**

Le sourire et la bonne humeur sont de rigueur. Le pot de l'amitié clôturera la matinée.